

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122-72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Programme d'investissements 2019 de la Société du Canal de Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors du budget primitif 2019, le Conseil départemental a voté une autorisation de programme de 800 000 € pour le programme d'investissements de la Société du Canal de Provence.

Proposition de Programme d'investissements

1 – Extension hydraulique sur le périmètre de l'association syndicale autorisée (ASA) des arrosants de La Barben

Entièrement dépendante de ressources locales en eau (la source d'Adane, la Touloubre et l'un de ses affluents), l'ASA des arrosants de La Barben est régulièrement impactée, au travers du "Plan cadre sécheresse" des Bouches-du-Rhône, par des mesures de restriction d'usage de l'eau visant à protéger les milieux aquatiques. Face aux épisodes récurrents de sécheresse, les services de l'État ont demandé à l'ASA de procéder à une substitution totale de ses prélèvements par l'utilisation d'une ressource sécurisée. Or, la Société du Canal de Provence, par extension de ses réseaux hydrauliques de proximité, a la possibilité d'alimenter en eau d'irrigation le territoire de l'ASA tout en maillant ses ouvrages pour une meilleure desserte et une plus grande sécurité.

Sur un total de 200 ha potentiellement concernés par ce projet d'extension, la surface agricole irrigable est de 160 ha, essentiellement composés de céréales et de cultures maraîchères et fruitières. Compte tenu du caractère très périurbain de ce secteur, il vous est proposé, comme cela a déjà été pratiqué pour d'autres projets d'irrigation, de soumettre ce projet d'extension à la mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP), qui permet de sécuriser la vocation agricole des sols par arrêté préfectoral. La commune a pris une délibération de lancement de la ZAP en décembre 2018.

A la fois sécurisée sur son foncier et sur la ressource en eau, l'activité agricole pourrait connaître un nouveau dynamisme, non seulement par l'évolution des cultures mais également par le développement de débouchés locaux du fait de la proximité des centres urbains de La Barben et de Pélissanne. En outre, le maintien des espaces agricoles irrigués de La Barben, situés à l'interface entre le milieu naturel et l'urbanisation, présente un fort intérêt de Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

Le montant prévisionnel de l'investissement est de 1 164 800 € pour lequel la Société du Canal de Provence sollicite auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % soit 349 440 €

2 – Aménagement hydraulique sur le massif des Quatre Termes

Le massif des Quatre Termes et de l'Arbois est régulièrement soumis à de grands incendies comme la plupart des massifs périurbains et jusque récemment avec le grand incendie de Rognac en 2016. Dans ce contexte, les propriétaires regroupés en association syndicale libre, l'ASL des massifs des Quatre Termes et de l'Arbois, ainsi que la Société du Canal de Provence et la Chambre d'Agriculture ont étudié un projet d'extension de réseaux pour la création ou la remise en culture d'espaces agricoles à but de coupure de combustible.

Dans ce massif, il existe déjà des espaces cultivés au sec en grandes cultures ou pour de la pâture de chevaux, compte tenu du faible potentiel agronomique des terres. Le développement de l'irrigation permettrait non seulement de diversifier les cultures par la plantation d'amandiers, d'oliviers et de vignes mais également de consolider et d'étendre le long d'un axe nord-sud Salvarenque-Valbacol une coupure agricole permettant de cloisonner le massif et de limiter à terme le développement de grands incendies. Aujourd'hui, sept agriculteurs au total mettent en valeur 335 ha de cultures au sec à faible rentabilité : la garantie d'un accès à l'eau permettrait d'élargir la gamme de productions, notamment au profit de l'arboriculture ou de la viticulture irriguée. En outre, la mise en place de poteaux incendie complètera le dispositif de prévention des feux de forêts.

Enfin, ce projet offre l'opportunité de sécuriser l'alimentation en eau du système des réseaux Berre-sud avec une eau de meilleure qualité grâce au maillage entre les deux ressources, Durance et Verdon, l'eau de Durance des réseaux Berre-sud étant de moindre qualité compte tenu de sa turbidité supérieure à celle de l'eau du Verdon.

L'infrastructure envisagée est dimensionnée pour l'alimentation de 100 ha et la mise en service de trois bornes existantes pourront permettre en outre la plantation de 19 ha de vignes irriguées aujourd'hui en céréales et de 10 ha d'amandiers aujourd'hui en parcours à chevaux. A terme, ces équipements pourraient permettre l'arrosage de 190 ha de vignes, oliviers, amandiers, luzernes et semences.

Le montant prévisionnel de l'investissement est de 750 300 € pour lequel la Société du Canal de Provence sollicite auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % soit 225 090 €

L'ensemble du programme d'investissements 2019 de la Société du Canal de Provence est annexé au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL